PLAN D'ACTION
2023-2026

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

VILLE DE MARSEILLE

PLAN D'ACTION 2023-2026

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

La nouvelle équipe municipale a pris l'engagement de faire de Marseille une ville plus juste. Elle se doit ainsi de s'attaquer à la première de ces inégalités aujourd'hui dans le monde en général et à Marseille en particulier : l'inégalité entre les femmes et les hommes, entre les Marseillaises et les Marseillais.

À Marseille, les femmes et les hommes ne sont toujours pas à égalité : le taux d'emploi pour les femmes est de 56% quand celui des hommes est de 63%. Les femmes ont la responsabilité de près de 90% des familles monoparentales alors qu'une sur deux n'a pas d'emploi. De ce fait, 35% d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires. Sans oublier qu'elles sont quatre fois plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel que les hommes. Ces injustices ne sont pas des fatalités, mais l'égalité ne se gagnera que marche après marche. Aujourd'hui, la Ville s'engage sur un chemin pour l'égalité.

La nouvelle équipe municipale s'engage ainsi, à faire de Marseille une ville plus égalitaire, donc une ville féministe. Une ville qui considère ainsi que les femmes et les hommes ont les mêmes droits. Une ville qui lutte sans relâche contre les stéréotypes, contre les discriminations et les violences liées au genre, comme aux orientations, aux origines et aux croyances. Afin de lutter contre ces injustices et inégalités, la Ville souhaite construire de réelles politiques publiques locales d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, **Monsieur Benoît Payan,** Maire de Marseille, sur proposition de **Madame Nathalie Tessier,** Conseillère Municipale en charge des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, a porté l'adhésion de la Ville à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale du Conseil des Communes et Régions d'Europe le 2 avril 2021.

Cette Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est un texte produit en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), qui s'adresse aux collectivités locales.

Elle est un outil qui permet aux collectivités adhérentes de penser un plan d'action très large, touchant à tous les domaines : le sport, la santé, la culture, l'environnement, les violences sexuées, les ressources humaines. Un des éléments importants dans la réalisation de cette mise en œuvre est l'analyse sexuée des données de la collectivité, permettant ainsi de faire un état des lieux exhaustif des inégalités sur le territoire. L'objectif de ce plan d'action est de permettre aux collectivités d'intégrer de façon transversale et automatique l'égalité dans toutes leurs politiques.

Les collectivités signataires s'engagent ainsi à respecter les grands principes qui encadrent cette Charte :

- l'égalité comme droit fondamental
- la prise en compte des discriminations
- la parité
- l'élimination des stéréotypes
- l'intégration transversale de l'égalité
- et la rédaction et le financement d'un plan d'action en faveur de l'égalité

Cette adhésion a permis à la Ville de Marseille de formaliser son engagement en faveur des droits des femmes et de prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes.

La Ville de Marseille a élaboré un premier plan d'action pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes à Marseille. Ce plan fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à mobiliser pour sa réalisation, en collaboration avec toutes les associations, institutions et organisations de son territoire.

Chaque année, un bilan permettra d'évaluer les avancées et d'intégrer de nouveaux domaines d'action. Il est notamment proposé de poursuivre la réflexion avec :

- la Direction de la Mer *(ex : organisation d'activités : mixité des publics)*
- la Direction de l'architecture, de la valorisation des équipements et de leurs usages *(ex : aménagement des cours d'école favorisant un usage mixte)*
- la Direction de la Transition Écologique et de la nature en Ville *(ex : éclairage public)*
- la Direction de la relation citoyenne et de proximité *(état-civil, opérations funéraires, relations aux administré.es)*

LES TROIS PILIERS INSCRITS AU PLAN D'ACTION 2023/2026 :

1. **Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration**

2. **Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité**

3. **Soutenir, encourager et favoriser les initiatives locales et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité**

OBJECTIF 1

GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Sous l'impulsion **d'Olivia Fortin,** adjointe au Maire en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la coproduction de l'action publique et de l'Open data, et conformément à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 30 novembre 2018, la Ville de Marseille a souhaité mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel 2021-2023, en faveur de l'égalité professionnelle qui formalise les priorités et les engagements pris.

Présenté en Comité Technique le 2 décembre 2020 après avoir associé les organisations syndicales représentatives, ce premier Plan d'action 2021-2023 s'articule autour de 5 axes majeurs :

- **METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION 2021-2023 EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES (I)**
- **DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE (II)**
- **FAVORISER L'ARTICULATION DE LA VIE PRIVÉE ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE (III)**
- **RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROTECTION DES AGENT.E.S SUR LE LIEU PROFESSIONNEL (IV)**
- **PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION 2024-2026 (V)**

Un plan d'action ciblé a été élaboré afin d'engager un travail en vue de réduire les écarts constatés, notamment en matière de rémunération, nomination et avancement, de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie privée ou encore de prévenir les risques.

Les objectifs poursuivis sont de permettre une meilleure visibilité de la thématique de l'égalité femmes – hommes dans la Collectivité et d'accompagner la mise en œuvre d'actions la favorisant.

1.1 MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2021-2023 EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

Une gouvernance est mise en place :

- **un observatoire de l'égalité Femmes/Hommes,**
- **un comité de pilotage,**
- **un groupe de réflexion « expert ».**

L'observatoire, organe opérationnel

La création d'un observatoire facilitera la collecte des données. Ce dernier s'appuie sur une base de données unique dédiée à cette thématique, comprenant un ensemble d'indicateurs clés.
Un travail a été réalisé afin de déterminer les indicateurs les plus pertinents, et d'étoffer la base de données dédiée à l'égalité professionnelle, désormais incluse dans le Rapport Social Unique (RSU), dont les données sont genrées.

Au 31/12/2022 les femmes représentent 72% des effectifs permanents et 94 % des agents à temps partiel (hors mi-temps thérapeutique). La proportion de femmes par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 61%
- Catégorie B : 69%
- Catégorie C : 74%

- Répartition H/F dans chaque filière (Données RSU)

	Femmes	Hommes
Administrative	86%	14%
Technique	58%	42%
Sociale	100%	0%
Médico-sociale	98%	2%
Culturelle	62%	38%
Sportive	24%	76%
Animation	66%	34%
Police municipale	32%	68%

Le comité de pilotage a en charge la validation des orientations, l'arbitrage des propositions, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des bilans annuels.
Il peut solliciter des personnalités extérieures, des associations, des professionnel.les de la thématique pour bénéficier de témoignages extérieurs et d'éléments d'inspirations issus d'autres collectivités.

A noter que le déploiement de la nouvelle organisation a permis la mise en place d'une fonction dédiée, au sein du Pôle Amélioration des Conditions de Travail de la Direction des Ressources Humaines.

Le groupe de réflexion « expert »

Un groupe « expert » a été constitué afin de participer à la définition et à l'évaluation des dispositifs de formation/sensibilisation des agent.es en lien avec le service développement des compétences de la DRH.

Ce groupe « expert » est actuellement composé de représentant.es de la DGA Transformer nos Pratiques, notamment de la DRH et Direction des Relations Internes ainsi que de représentant.es de la DGS. Il a vocation à être élargi à des « référents égalité » présents dans les différentes DGA et Mairies de secteur ainsi qu'au service droits des femmes de la DGAJSP.

Il s'est réuni à trois reprises courant 2022 et une fois en janvier 2023. Il a contribué à la réalisation de ce pré-bilan.

Des membres de l'assemblée des agent.es pourront également être invités à y participer, notamment lors de l'évaluation du plan d'action et pour la préparation du plan suivant.

L'inscription à l'agenda social

Outre l'examen du RSU qui comprend l'ensemble des données relatives à l'égalité professionnelle et qui fait l'objet, chaque année depuis 2021, d'une présentation aux partenaires sociaux, la DRH a organisé deux réunions avec les organisations syndicales sur l'égalité Femmes/Hommes.

Les représentant.es du personnel seront associé.e.s à la construction du plan d'action 2024-2027 afin de permettre un suivi régulier de sa mise en œuvre.

1.2 DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE

Première mobilisation sur le sujet au sein de la Ville de Marseille, le plan d'action pluriannuel 2021-2023 vise à construire les actions et les indicateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes agent.es municipaux.ales sur plusieurs champs d'activité des ressources humaines.

La procédure de recrutement et de mobilité

Dans le cadre de sa politique de recrutement externe et de mobilité interne, la Ville de Marseille met en œuvre différentes actions destinées à créer les conditions d'un égal accès à l'emploi, aux métiers et aux responsabilités.

Dans le cadre des publications de postes, la Ville veille à la neutralité des offres d'emploi publiées en interne et en externe et à une communication des métiers non stéréotypée. A titre d'exemple, la campagne de recrutement des technicien.nes du bâtiment, des policier.es municipaux.les relayée sur les réseaux sociaux et via les espaces d'affichage et dans les transports en commun.

L'organisation des jurys de recrutement, mixtes, permet de garantir des conditions égalitaires entre les femmes et les hommes.
L'ouverture des métiers à tous les sexes est également encouragée par le biais des fiches de postes, des annonces d'emplois et des dispositifs de mobilité accompagnée. La valorisation des expériences d'agent.es public.ques investi.es dans des carrières « atypiques » fait l'objet de reportages réguliers dans les outils de communication interne comme le magazine le Pointu et les articles publiés sur l'intranet.

Les référent.es RH de la DRH, des réseaux des directions et services d'appui fonctionnels et les encadrant.es participent aux sélections sur CV et aux entretiens de recrutement. La question de l'égalité est au cœur de leur formation continue afin de prévenir les comportements discriminatoires dans le recrutement. Un module de formation sera intégré au socle des communs qui sera dispensé aux managers dans le cadre du Campus managérial lancé fin 2022. Une diversification de la pédagogie et des voies de diffusion des messages de sensibilisation sera opérée dès cette année et prendra son plein effet dans le cadre du Campus de formation interne.

Un site de recrutement intégrant un espace candidat.e et un outil de gestion des candidatures sera lancé en 2023, il sera l'occasion de réaffirmer la promesse employeur.se, les valeurs managériales et de promouvoir les métiers municipaux et les parcours des agent.es, notamment en déconstruisant les stéréotypes de genre pour diversifier les candidat.es et renforcer l'attractivité des postes proposés.

La promotion statutaire

La Ville de Marseille s'attache à garantir l'égal accès aux cadres d'emploi, grades et emplois de la collectivité, conformément à la loi dite de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, au travers de ses Lignes Directrices de Gestion (LDG). La campagne d'avancement et de promotion est un moment privilégié de reconnaissance de l'engagement et de la valeur de servir des agent.es et permet de les récompenser de leur investissement, dans une logique de parcours ascendant s'agissant en particulier de la promotion interne.

La place des femmes aux postes à responsabilité est renforcée, de manière volontariste, par l'instauration de quotas obligatoires au niveau des emplois fonctionnels des collectivités.
Cela se traduit également de manière plus libre par le respect des ratios de mixité Femmes/Hommes dans les nominations aux emplois de direction permettant une représentation équilibrée dans l'organigramme des services.

Les postes de direction générale et de chef.fes de services sont majoritairement occupés par des femmes. S'agissant de la direction générale composée d'un DGS et 8 DGA, 5 DGA sont des femmes. Des marges de progrès demeurent pour les postes de direction de pôle où les femmes sont représentées à hauteur de 30 % alors que sur les postes de direction, la proportion de femmes est de 44 % (Sources RSU)
Il s'agit donc de mieux identifier les profils féminins notamment dans le cadre de la détection des potentiels internes et de travailler sur les freins aux candidatures de femmes sur les postes à forte responsabilité (autocensure, disponibilité, conciliation vie professionnelle-vie personnelle…).

La rémunération

Bien que le statut des fonctionnaires garantisse l'égalité de traitement des agent.es à toutes les étapes de la carrière par le biais de la grille indiciaire notamment, des inégalités peuvent subsister également dans le secteur public, notamment du fait du régime indemnitaire modulable sur certains emplois.

A la Ville de Marseille, les deux tiers des agent.es municipaux.ales de la catégorie C bénéficient d'un régime indemnitaire (IFSE) forfaitaire, déterminé par l'emploi, quel que soit l'agent.e qui occupe le poste. Pour ces nombreux emplois, il y a donc une parfaite égalité entre les femmes et les hommes en terme de rémunération liée au poste : ATSEM, agent.e d'entretien, jardinier.e, couturier.e, agent.e de bibliothèque, agent.e de sécurité de la voie publique, agent.e d'accueil...Pour les autres postes assortis d'un régime indemnitaire (IFSE) modulable , les agent.es peuvent voir leur rémunération évoluer lors des recrutements voire des mobilités internes.
Dans ce cadre, il est nécessaire de développer des indicateurs afin de suivre au plus près des éléments de comparaison relatifs au RIFSEEP par emploi et ancienneté, dans l'objectif de prévenir et de corriger les inégalités salariales. Celles ci peuvent être en partie générées par des pratiques différentes en termes de négociation salariale entre les hommes et les femmes, à la défaveur fréquente de ces dernières.

1.3 FAVORISER L'ARTICULATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET DE LA VIE PRIVÉE

Afin de contribuer à rendre attractif les métiers de la FPT, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle ou familiale est désormais devenue un enjeu majeur pour tous les employeurs. La Ville de Marseille a développé de nombreux dispositifs permettant de répondre à cet enjeu, aux besoins des agent.es à tous les âges de leur vie, tout en apportant une réponse aux besoins de l'organisation et des usager.es du service public.
C'est ainsi que les agent.es ont accès à des plages horaires variables, un compte épargne temps, au temps partiel pour convenance personnelle notamment, mais aussi plus récemment à l'octroi de temps de récupération mensuel (deux demi-journées par mois) en cas de « crédit » de temps de travail constaté suite aux badgeages.
Le déploiement du télétravail depuis 2021 obéit également à la logique de favoriser une meilleure gestion des temps, notamment.

Pourtant, cet objectif nécessite de rester vigilant.es sur les pratiques susceptibles de générer des discriminations.

Le temps de travail

Le temps de travail du personnel municipal s'inscrit dans un cadre réglementaire imposé par la loi (notamment en référence à la loi de transformation publique d'août 2019 qui réaffirme la durée légale de 1607 heures).

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, la Ville de Marseille a souhaité instaurer une plus grande souplesse pour concilier vie professionnelle et personnelle, en donnant la possibilité aux agent.es d'opter pour la variabilité horaire des cycles de référence. 58% des femmes bénéficient ainsi d'horaires variables. Une étude pourrait être réalisée sur les femmes qui souhaiteraient passer à des cycles variables et de leur proposer au cours de leur carrière des mobilités le permettant.

A noter que le recours au temps partiel (hors temps partiel thérapeutique) est encore majoritairement genré : 698 femmes en bénéficient contre 42 hommes. Promouvoir cette possibilité auprès de toutes et tous en informant largement de l'impact sur les carrières et retraites pourrait permettre d'augmenter le nombre d'hommes le sollicitant. Il s'agit d'une évolution pour l'instant faible : en effet, en 2017 97% des temps partiels étaient exercés par des femmes, contre 94% en 2022.

La bonne information sur les dispositifs en matière de congés familiaux et leur incidence sur la carrière

Dans le cadre du protocole d'accord national du 8 mars 2013, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, il est prévu de « mieux informer les agent.es public.ques civil.es sur les règles applicables et les effets en termes de carrière des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel ».

Par le biais du service Retraites de la DRH, la Ville de Marseille veille à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables notamment en matière de congés, de positions statutaires et de temps partiel qui ont des incidences immédiates sur leur rémunération et, à plus long terme, sur leurs droits à pension de retraite. Cette équipe a développé une forte expertise et un positionnement affirmé de conseil aux agent.es. Environ 500 agent.es y sont reçu.es chaque année.

Le télétravail

La délibération n° 20-0390, du 5 octobre 2020, précise les principes présidant à la mise en œuvre du télétravail et un règlement intérieur est venu fixer les modalités d'application de ce dispositif au sein des services municipaux.

Les objectifs du déploiement du télétravail sont :

- une meilleure qualité de vie pour les agent.es
- une organisation collective préservée
- un outil de performance pour la collectivité
- une action de protection de l'environnement

Cette modalité de travail partiellement à distance est largement empruntée par les femmes. Ainsi au 31 décembre 2022, sur 2.117 conventions de télétravail validées, 1.590 concernent les femmes (75%) et 527 les hommes (25%). Le télétravail se pratique encore en majorité une journée par semaine (1024 agent.es dont 769 femmes ; les 2 jours étant pratiqués par 654 agent.es dont 497 femmes).

1.4 RENFORCER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DES AGENT.ES SUR LE LIEN PROFESSIONNEL

La Ville de Marseille s'inscrit dans une volonté d'inclusion et de lutte contre toute forme de discrimination.

Cet objectif se traduit, dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines, par une politique de prévention de toute forme de harcèlement à l'encontre des agent.es municipaux.ales sur leur lieu de travail et par la création de dispositifs d'aide et d'accompagnement des agent.es, aux ambitions réaffirmées dans le cadre de la prévention et de la prise en charge des agent.es qui seraient victimes de violences, physiques ou psychologiques, externes ou internes. Ce sujet sera d'ailleurs inscrit à l'agenda social 2023.

La Mission Lutte contre le Harcèlement au Travail (CLH)

Une Commission de Lutte contre le Harcèlement au Travail a été créée en 2019 afin de répondre à l'obligation légale qui est faite à l'administration comme tout.e employeur.se
Son fonctionnement est en cours de refonte à la suite de trois ans d'activités qui l'ont vu analyser plusieurs centaines de demandes d'agent.es et de dépôts de dossiers.

Pilotée par un ancien magistrat administratif, la CLH réunit une équipe pluridisciplinaire qui permet d'assurer une complémentarité et une transversalité des compétences, dans le cadre de l'analyse des situations et de la prise de décision.
Pour réaffirmer son indépendance, elle est directement rattachée à la DGA Transformer nos Pratiques depuis fin 2022. Elle interagit régulièrement avec le service santé au travail et notamment les psychologues et les assistant.es de service social de la DRH, afin de prendre en charge les agent.es présumé.es victimes de harcèlement moral (le plus souvent) ou sexuel.

Une attention particulière est accordée aux cas de violences sexuelles et sexistes. Le process de signalement a encore été renforcé pour mieux intervenir pour faire cesser les comportements inadaptés et accompagner les agent(e)s concerné(e)s.
Le rôle des managers, des acteur.rices RH déconcentré.es tels les DAF/SAF, mais aussi des préventeur.ices dans les services est primordial pour assurer cette chaîne de signalement / intervention. Toutes et tous seront formé.es dans le cadre du Campus formation, selon des modalités diversifiées de façon à toucher le plus grand nombre et à ancrer ces notions durablement.

La cellule d'urgence, au sein du Pôle Amélioration des Conditions de Travail

Cette cellule de crise de la DRH répond à toutes les situations mettant en danger le personnel municipal, y compris en cas de violences sexuelles ou sexistes au travail. Elle se déplace sous 24h pour rencontrer les agent.es ayant vécu un évènement critique afin qu'il.elles puissent exprimer leur vécu de l'incident et qu'un accompagnement médical et/ou psychologique puisse être proposé.
Elle fait ensuite le lien avec les autres services de la DRH et la hiérarchie de l'agent.e en fonction de sa situation et de ses besoins.

Formation et sensibilisation des agents

Formation des agent.es du service jeunesse à l'éducation non genrée « L'égalité filles-garçons : agir auprès des jeunes publics » en 2021 et 2022

Cette formation, organisée avec le CNFPT, a été rendue obligatoire pour les 165 animateur.trices jeunesse, contrôleur.ses de prestations, coordonnateur.rices et responsables d'équipe, de novembre 2021 à et juin 2022. 129 agent.es y ont participé. Sont abordés les stéréotypes de sexes, les mécanismes menant aux inégalités entre les femmes et les hommes, la politique éducative de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, l'auto-évaluation de sa pratique professionnelle en matière d'égalité entre les filles et les garçons, et la méthodologie de l'éducation non genrée.

Formation du groupe expert en 2022 et 2023

Trois jours de formation dédiés à la notion et aux enjeux de l'égalité professionnelle, aux stéréotypes de sexes, aux mécanismes menant aux inégalités entre les femmes et les hommes, aux leviers pour tendre vers davantage d'égalité professionnelle, la mise en place d'un plan d'action, aux violences sexistes et sexuelles ont été organisés pour le groupe « expert », lequel teste les modules qui seront proposés à tous les agent.es ensuite.

La Campus Engagé et son offre de formation et de « co-développement » autour de l'égalité

Afin d'accélérer les démarches d'apprentissage internes pour accompagner la transformation de la Ville de Marseille, un Campus de formation interne est lancé en ce début d'année 2023. Il inclut notamment un Campus Engagé en charge de l'ingénierie et de la mise en œuvre d'action autour de l'égalité, de l'inclusion, de la lutte contre les discriminations, de la prévention du harcèlement et de la sobriété. Une action pilote sera proposée sur une direction en 2023. Toutes et tous les managers seront invité.es à suivre ces formations ainsi que les services RH.

Conférence « Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et aux comportements sexistes et sexuels en situation de travail »

Ouverte à tous les agent.es, elle a été animée par la Ville et le CNFPT le 8 mars 2023.

Un atelier participatif autour de l'élaboration d'un « Violentomètre » en milieu professionnel

Permettre à chacun.e de mieux appréhender les différentes formes que prend le sexisme, repérer les comportements sexistes et évaluer leur niveau de gravité, favoriser les prises de conscience du caractère violent d'actes ou de propos ouvent banalisés, tel est l'objectif de la coconstruction par un panel d'agent.es issu de toutes les DGA en réalisant en mars 2023 un " violentomètre " qui sera ensuite largement diffusé, expliqué et animé au sein des services municipaux avec le concours de la direction des relations internes.

1.5 PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION 2024 - 2026

Avec la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Ville de Marseille renouvelle son engagement pour rendre effective l'égalité entre les sexes et le traduire dans le prochain plan d'actions triennal.

Ce nouveau plan 2024-2026 s'inscrira dans une démarche transversale et participative qui réunira les représentant.es des organisations syndicales, les personnels des directions et services de la Collectivité, les membres de l'assemblée des agent.es et des expert.es, lesquels seront conviés, tout au long de l'année 2023, à participer à des ateliers thématiques sur de nouveaux axes de progrès. Ces ateliers viseront à construire et à conforter les axes développés plus haut.

OBJECTIF 2
IRRIGUER LA VILLE D'UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Les axes inscrits dans cet objectif décliné depuis 2020 :

• **L'irrigation d'une culture de l'égalité :** elle a plusieurs formes d'expression qui permettent de démultiplier les thèmes abordés et connaissent chacune un succès croissant : des conférences sur des sujets d'actualités ; des actions autour de la journée du 8 mars organisées par la mairie centrale, les mairies de secteur et les associations locales.
Ainsi, le 8 mars 2023, Monsieur le Maire, **Benoît Payan,** et Madame la Conseillère Municipale, **Nathalie Tessier,** ont mis à l'honneur les associations féministes qui œuvrent pour les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes, à travers une programmation sur la journée entière dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Quatre tables-rondes ont été organisées sur les thématiques suivantes : les 66 propositions des associations féministes pour faire de Marseille une ville féministe ; les actions de terrain menées en faveur des femmes par la Ville de Marseille et par les associations locales ; les lieux d'accueil et d'hébergement ; la santé des femmes, menée par Madame la Première Adjointe au Maire, **Michèle Rubirola.**

Elles ont été suivies de la diffusion du documentaire « *Female Pleasure* ».

Enfin, des expositions et affichages ont été réalisés en salle des mariages par le service des droits des femmes et par les associations invitées.
Plus de 80 personnes ont répondu présentes lors de cette occasion réunissant des associations locales et des personnalités consulaires sur des thématiques communes.

• L'information sur les violences faites aux femmes :

- elle s'est déclinée par une campagne de communication autour du thème « Stop aux violences faites aux femmes » largement diffusée sur les supports de communication de la Ville de Marseille en 2022 ;

- dans le cadre de l'opération « sécurisation des filles et des femmes sur les plages marseillaises », la Ville de Marseille s'est engagée dans une campagne de sensibilisation, d'information et de prévention des violences à l'égard des femmes durant la période estivale 2022, à travers le déploiement de l'application Safer et la tenue d'un stand d'information.

L'application Safer est en effet un dispositif visant à réduire le harcèlement sexiste et les violences sexuelles en milieu festif, qui s'articule principalement autour d'une application d'alerte et d'une sensibilisation en ligne. Cette application a ainsi été déployée à titre expérimental sur la plage du Prado Sud au mois d'août 2022.
Le service des droits des femmes, sous l'égide de **Madame Nathalie Tessier,** a également mis en place un stand signalé et animé par les associations et les agentes de la Ville de Marseille, dans le but d'informer les passant.es sur les violences faites aux femmes et de présenter l'application.

Parmi les associations participantes : Solidarité femmes 13 ; Femmes solidaires Marseille ; Planning familial 13 ; Union des femmes du monde – GAMS SUD ; Osez le féminisme. L'association Femmes solidaires Marseille avait, par ailleurs, affiché son exposition sur les violences faites aux femmes sur ce stand.

Plus de 300 filles/femmes, toutes tranches d'âges confondues, ont été informées par les équipes en place. À l'issue de cette opération, le nombre de téléchargements de l'application Safer s'élevait à plus de 1 350.

- des tables-rondes organisées par le service des droits des femmes à la Cité des associations sur la thématique « Filles et femmes dans la Ville, violences en milieu urbain » (débat conduit par des sociologues, historiennes et architectes) ;

- une coorganisation du colloque sur les violences intrafamiliales organisé par Gynécologie sans frontières et le Conseil de l'Ordre en 2022 (plus de 700 participant.es) ;

- **La participation à des évènements organisés par les partenaires associatif.ves :** présence à l'occasion du Train pour l'égalité en avril 2022 lors de son passage à la gare Saint-Charles de Marseille ; participation au colloque annuel organisé par l'association Gams Sud sur l'excision ; présence lors de la course de la Marseillaise des femmes ;

- **L'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et luttant contre les violences faites aux femmes :** le budget annuel alloué aux subventions des associations a été multiplié par 5 entre 2020 et 2022, pour atteindre une enveloppe annuelle de 210 000 € pour les associations de terrain porteuses d'actions en faveur des femmes (accès aux droits, santé, accompagnement social, économique et autres, lutte contre les violences,...). Dans le cadre de la Politique de la Ville, sous l'impulsion **d'Audrey Gatian,** adjointe au Maire en charge de la politique de la Ville et des mobilités, une attention particulière est donnée aux associations œuvrant pour les femmes dans les quartiers populaires.

- **La dénomination de rues et équipements municipaux. :** piscine St Charles Alice Milliat, école Olympe de Gouges.

- **Les marches exploratoires :** marches engagées en partenariat avec des associations locales sur l'ensemble du territoire marseillais. Déambulation Matrimoine du samedi 18 septembre à Belsunce avec l'association Gams Sud, La rue est à nous avec Solidarité Femmes 13 et le CIDFF phocéen.

- **L'impression de violentomètres :** à partir du violentomètre de la Ville de Paris, une édition a été réalisée pour la Ville de Marseille et distribuée à l'ensemble des partenaires associatif.ves et institutionnel.les (collèges, lycées, associations, professionnel.les de santé, équipements sociaux...) et à l'occasion des évènements organisés par la Ville de Marseille.

- **L'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites à destination des agentes municipales :** déploiement dans les bâtiments municipaux sur l'ensemble du territoire marseillais.

LES AXES SUR LESQUELS LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ SERONT SPÉCIALEMENT PORTÉS DURANT LA PÉRIODE 2023-2026 : FICHES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION

Compte tenu de ces avancées, il s'agira dans ce plan de poursuivre et accentuer les engagements à irriguer la Ville d'une culture de l'égalité par l'information du public sur :

- Irriguer la Ville par le débat (I)
- Informer sur les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains (II)
- Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public (III)

1 IRRIGUER LA VILLE PAR LE DÉBAT

Les moments forts et repérés de la mobilisation autour des questions des droits des femmes que sont le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), le 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) et le 6 février (journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines) sont une occasion de mettre en place des actions spécifiques et de diffuser de l'information sous diverses formes. Le choix est fait d'organiser des évènements et de participer à ces trois temps forts en multipliant d'autres formes et moments d'information : conférences, tables-rondes, diffusion d'information, ciné-débats, théâtre-forum.

- Mettre en place les conditions nécessaires à une réinterrogation régulière des questions d'actualité en lien avec les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes,

- Participer à la construction d'un socle de connaissances commun avec les associations locales de lutte pour les droits des femmes.

Description de l'action

- pilotage des réunions thématiques pour la mise en œuvre de la Charte européenne sur le territoire avec les différent.e.s élu.es concerné.es,
- organisation de débats à l'initiative de la Ville,
- organisation ou participation à des événements locaux portés par les associations féministes locales,
- soutien technique et financier des associations organisatrices d'actions sur les quartiers,
- coordination et communication globale des actions locales autour des journées du 8 mars, 25 novembre et du 6 février

2 MENER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Les débats autour de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ont rendu lisibles les différences d'opinions sur la question de la prostitution et la difficulté pour certain.es de considérer la prostitution comme une violence faite aux femmes. Il convient de l'expliquer à nouveau et encore au regard de la loi adoptée le 13 avril 2016 pour mieux la comprendre.

En 2021, le Service des droits des femmes de la Ville de Marseille, à la demande de **Madame Nathalie Tessier,** Conseillère Municipale en charge des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, a organisé un temps d'information et d'échanges sur la thématique de la prostitution et de ses impacts, et aborder plus particulièrement les questions suivantes : comment sortir de l'emprise de la prostitution ? Quelle répression pour les auteur.rices de ces violences faites aux femmes ? Et enfin, comment se reconstruire après un tel parcours?

Parallèlement, des rencontres ont eu lieu avec Autres Regards, le Planning Familial et l'Amicale du Nid et une collaboration est effective pour la prise en compte de tous les projets de défense des droits des femmes.

En 2022, une conférence a été organisée par un collectif local d'associations (Amicale du Nid, Femmes solidaires Marseille et l'Assemblée des femmes) pour informer et sensibiliser le public présent sur le système prostitutionnel.

Des personnalités impliquées au niveau des instances représentatives nationales sont intervenues à cette occasion : Maud Olivier, ancienne députée de l'Essonne et rapporteure de la loi du 13 avril 2016 ; Laurence Rossignol, Présidente de l'Assemblée des Femmes, sénatrice de l'Oise et ancienne ministre des droits des femmes et des familles ; Geneviève Couraud, Présidente d'honneur de l'Assemblée des Femmes.

- Sensibiliser et informer le public sur la prostitution et le système prostitutionnel,
- Mobiliser un partenariat associatif autour des actions de sensibilisation des publics,
- Créer un outil d'information commun aux associations féministes.

Description de l'action :

- Poursuite des temps forts d'information et d'échanges autour de cette thématique,
- Conception et réalisation d'une campagne.

3 TENDRE À L'ÉQUILIBRE DANS LES DÉNOMINATIONS DE RUES

Les femmes sont aussi nombreuses dans la société que les hommes, pourtant elles sont moins visibles dans l'espace public. L'une des manières pour une ville de leur donner leur place et de respecter le principe démocratique de l'égalité, est de dénommer rues et espaces publics de noms de femmes. La Ville a souhaité dès 2020 inverser la tendance pour se diriger vers plus d'égalité et s'est engagée à attribuer plus de noms de femmes aux rues et espaces publics.

Sous l'impulsion **d'Audrey Gatian,** adjointe au Maire en charge de la politique de la Ville et des mobilités, présidente de la Commission des noms de rue, des noms de personnalités féminines ont été attribués à des voies publiques depuis 2020 : rue Mireille Ponsard 13014, rue Angèle Mougeot 13003, rue Eugénie Armand 13014, rue Lise de Baissac 13003, rond-Point Sonia Livanos 13008, rue Bénédicte Riffaud et rue Thérèse Farré-Fizio 13009

- Honorer et donner leur juste place dans l'espace public aux femmes et aux féministes qui ont fait l'Histoire de Marseille,

- Participer à la déconstruction des représentations relatives à la place des femmes et des hommes dans la Cité et dans la société.

La Ville de Marseille a ainsi renommé trois salles de l'Hôtel de Ville : salles Irma Rappuzi, Germaine Poinso-Chapuis et Lucia Tichadou.
La piscine municipale de Saint-Charles porte désormais le nom de piscine Alice Milliat.

Description de l'action

Il s'agira de poursuivre les engagements de rééquilibrage de la présence des femmes dans la symbolique de l'espace public tel qu'engagé en 2020,

OBJECTIF 3

SOUTENIR, ENCOURAGER ET FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES ET LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite une approche transversale qui intègre la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques portées au sein de la collectivité.

LE CONTEXTE LOCAL

Au vu de ses compétences, la Ville dispose de nombreux leviers d'actions, soit en maîtrise d'ouvrage, soit par le biais d'incitations ou des partenariats.
Madame Nathalie Tessier, Conseillère Municipale en charge des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, avec le Service des droits des femmes encourage les différentes actions menées sur le territoire marseillais.

La Ville de Marseille met en œuvre des actions en faveur des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes : accueil de proximité et consultations pluridisciplinaires par le service des droits des femmes (psychologue, conseillère en économie sociale et familiale) ; organisation de conférences et tables-rondes sur des sujets d'actualité ; installation de distributeurs de protections périodiques dans les bâtiments municipaux ; subventionnement des associations féministes.

Pour mener ces missions, le service dispose d'un budget de 95 200 € en fonctionnement et de 210 000 € en subventions pour, notamment, contribuer à mettre en œuvre la Charte européenne et accompagner les associations partenaires.

LE BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES DEPUIS 2020

L'inclusion des questions d'égalité dans les politiques municipales a été engagée à travers les actions prévues depuis 2020, à des degrés divers.

Le service échange régulièrement avec les acteurs et actrices intervenant dans le champ de la prévention, de l'information sur les questions d'égalité, l'accueil et l'accompagnement des femmes en difficulté, partage des constats et recherche des pistes sur lesquelles il est important de réfléchir et intervenir.

La politique volontariste portée par l'équipe municipale a permis de renforcer la synergie locale sur ces questions et a permis l'émergence de projets communs et de projets inter-associations.

LES AXES SUR LESQUELS LES EFFORTS DE LA COLLECTIVITÉ SERONT SPÉCIALEMENT PORTÉS DURANT LA PÉRIODE 2023-2026 :

Le présent plan d'action propose que toutes les actions engagées depuis 2020 soient poursuivies et que de nouvelles thématiques soient amorcées lors des réunions portant sur la Charte européenne.

Il s'agira de continuer à intervenir sur les diverses politiques municipales (éducation, social, prévention et lutte contre la délinquance) et de mettre une focale particulière sur les actions suivantes :

- Politique générale en direction des femmes : s'engager pour les droits des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes (I).
- Politique de santé : s'engager pour la santé des femmes (II).
- Politique de sécurité : maintenir et améliorer les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences dans la sphère privée ou publique (III).
- Politique du sport : viser l'équilibre dans les activités et associations sportives (IV).
- Politique de la petite enfance : mettre l'enfant au centre de la ville pour prévenir les inégalités de genre (V).
- Politique sociale et solidaire : s'engager dans une politique solidaire en faveur des plus démuni.es sur le territoire marseillais (VI).
- Politique auprès des étudiantes : s'engager pour les étudiantes (VII)
- Politique culturelle : valoriser et mettre en avant le travail artistique et créateur des femmes

1 S'ENGAGER POUR LES DROITS DES FEMMES, LEUR SANTÉ ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'équipe municipale s'est engagée depuis 2020 à faire de Marseille une ville non seulement plus égalitaire et féministe mais également à lutter contre les stéréotypes, les discriminations et les violences liées au genre, comme aux orientations, aux origines et aux croyances.

Afin de lutter contre ces injustices et inégalités, la Ville souhaite construire de réelles politiques publiques locales d'égalité entre les femmes et les hommes.

- Tendre vers une égalité femmes-hommes en favorisant l'accès aux droits,
- Réduire les violences et les discriminations faites aux filles et aux femmes.

Description de l'action :

Les missions du Service des droits des femmes sont essentielles et indispensables dans le cadre de la politique volontariste en faveur des femmes de la collectivité.

- Offrir un accompagnement social, pluridisciplinaire, gratuit, de qualité et adapté aux besoins des Marseillais.es (psychologue, conseillère en économie sociale et familiale),
- Organiser des évènements et communiquer,
- Soutenir les associations porteuses de projets en faveur des femmes, notamment, par l'attribution de subventions,
- Créer une Maison des femmes pour les femmes victimes de violences,
- Mettre en place un Observatoire des violences faites aux femmes,
- Développer et enrichir le partenariat institutionnel et associatif,
- Informer le public marseillais sur les questions relatives aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes grâce à différents supports de communication, notamment le violentomètre, dont une version en braille sera proposée en lien avec **Madame Isabelle Laussine**, Conseillère municipale déléguée aux personnes en situation de handicap, à l'inclusion et à l'accessibilité.
- Attribuer prioritairement des logements aux femmes victimes de violences au travers de Marseille Habitat, présidé par Audrey Gatian. C'est un critère de priorité avec une attention particulière aux dossiers concernant les mères célibataires et sur les quartiers ou résidences sur lesquels leurs dossiers sont positionnés.

2 S'ENGAGER POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Par la délibération au Conseil Municipal « Agir pour la santé des femmes », portée par **Madame Michèle Rubirola**, Première Adjointe en charge de l'action municipale pour une ville plus juste, plus verte, plus démocratique, santé publique, promotion de la santé, sport santé, conseil communal de santé, santé environnementale, affaires internationales, coopération, la Ville de Marseille a promu dans ses priorités en matière de santé publique, une politique de rattrapage des inégalités de genre en santé.

La Ville de Marseille porte une ambition globale d'améliorer durablement la santé des femmes sur son territoire, de lutter contre les violences dont elles peuvent être victimes et d'améliorer leur accès aux droits. Elle s'est engagée en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, à travers l'attribution de subventions et de campagnes de communication, prévention et sensibilisation.

- Favoriser l'accès à la santé pour les femmes,
- Promouvoir les différentes actions menées par les partenaires sur la thématique santé.

Description de l'action

- Organiser et participer à des évènements (Bus du Cœur, colloque sur les violences intrafamiliales en 2022),
- Soutenir les projets en faveur de la santé des femmes, notamment, par l'attribution de subventions (Maison des femmes AP-HM, lutte contre la précarité menstruelle…)

3 MAINTENIR ET AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ET PUBLIQUE

Contexte

La lutte contre les violences faites aux femmes doit reposer sur une connaissance partagée de ce phénomène et sur une évaluation des réponses apportées.
Cette action trouve sa place dans le travail engagé au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et Radicalisation (CLSPDR), porté par **Monsieur Yannick Ohanessian,** Adjoint au Maire de Marseille en charge de la tranquillité publique, de la prévention, du Bataillon de Marins Pompiers et de la sécurité, et implique, en outre, un partenariat avec les institutions régaliennes.

Elle trouve aussi sa place au sein de la Commission pour les mineur.es, et plus particulièrement la sous-commission relative à la prostitution des mineur.es, portée par **Madame Zoubida Meguenni,** Conseillère municipale déléguée à la prévention des conduites à risque chez les jeunes et à la médiation sociale.

Objectif de l'action

- Améliorer les dispositifs de prévention des violences subies par les femmes,
- Proposer des initiatives pour mieux accompagner les femmes victimes de violences.

Description de l'action

- En collaboration avec **Audrey Garino,** présidente du CCAS, mise à disposition de travailleur.ses sociaux.ales au sein des hôtels de police Centre, Nord et Sud afin de prendre en charge les problématiques sociales que les services de Police rencontrent dans l'exercice de leurs missions.
- Déploiement de l'application de signalement « Safer » sur la Plage du Prado en août 2022 pour assurer la sécurité des filles et des femmes et la sensibilisation aux droits qui sera élargi en 2023,
- Bons de transport pour les femmes victimes de violences, dans le cadre de la convention avec les taxis marseillais, pour les accompagner à partir des commissariats vers des lieux sécurisés.

4 VISER L'ÉQUILIBRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PRATIQUES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Sous l'impulsion de **Monsieur Sébastien Jibrayel,** Adjoint au Maire de Marseille en charge du sport, de l'accès à la pratique sportive et de l'e-sport, un combat est mené contre les inégalités et les discriminations entre les sexes qui perdurent à tous les niveaux de la pratique sportive : accès à la pratique et aux diverses disciplines sportives, place dans le sport de haut niveau, accès aux postes de responsabilités, absence ou présence conditionnelle dans les médias.

Le domaine du sport est, lui aussi, vecteur de représentations sexuées renforçant la « masculinité », la « féminité » et les rapports sociaux entre les sexes. Sport et éducation physique sont des occasions d'apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. La condition essentielle de ce changement de mentalité est liée à une implication à tous les niveaux de gestion, d'éducation et d'accompagnement des activités et pratiques.

- Viser l'équilibre de traitement des femmes et des hommes dans les pratiques et associations sportives.

Description de l'action

Il est proposé de :

- Renforcer le partenariat avec les associations déjà engagées à promouvoir l'égalité,
- Recenser le nombre de femmes par discipline dans les activités sportives du territoire marseillais, par un focus sur la situation au sein des associations elles-mêmes : nombre, place et fonction des femmes,
- Encourager la mixité dans les rencontres sportives,
- Valoriser les sportives professionnelles ou amatrices représentant la diversité marseillaise (projet de portraits en partenariat avec le service de lutte contre les discriminations),
- Aménager les espaces de façon plus égalitaire (vestiaires, espaces sportifs,...),

5 METTRE L'ENFANT AU CENTRE DE LA VILLE POUR PRÉVENIR LES INÉGALITÉS DE GENRE

Contexte

Sous l'impulsion de **Madame Sophie Guerard,** Adjointe au Maire de Marseille en charge de la place de l'enfant dans la ville, la municipalité s'est engagée en faveur de l'égalité des genres, en s'attachant à mettre l'enfant au cœur des politiques municipales marseillaises, notamment en lien avec le plan pauvreté.

- Viser l'égalité de genre et lutter contre les stéréotypes,
- Prendre en compte la situation des familles monoparentales pour une égalité de traitement,
- Mettre en place une campagne de communication dans les crèches,
- Former les personnels municipaux sur les questions de stéréotypes, de genre et de discriminations (crèches, écoles,...).

Description de l'action

Il est proposé de :

- Subventionner les crèches associatives avec comme critère l'égalité filles-garçons, notamment par des projets sur la littérature non-genrée,
- Prioriser les familles monoparentales dans l'attribution des places en crèches (prise en compte du quotient familial avec ajout d'un nouveau critère),
- Créer une micro-crèche avec 10 berceaux pour les familles très précaires en partenariat avec la fondation des Apprentis d'Auteuil, la Cimade et l'IRTS,
- S'engager pour la Maison des 1 000 premiers jours en partenariat avec la fédération Léo Lagrange, le département, l'APHM et l'ARS PACA,
- Proposer une formation sur l'égalité filles-garçons aux agent.es des crèches,
- Communiquer autour des questions portant sur l'égalité filles-garçons par des affichages.

6 S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE SOLIDAIRE EN FAVEUR DES PLUS PRÉCAIRES

Sous l'impulsion **d'Audrey Garino,** Adjointe au Maire de Marseille en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits, la municipalité s'est engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité et à faire reculer les inégalités à travers une politique juste et solidaire ambitieuse.

Consciente que les femmes sont plus touchées par la grande précarité (salaires structurellement plus bas, temps partiels imposés, familles monoparentales…), la Ville s'est engagée résolument à développer des politiques de soutien aux publics les plus vulnérables autour de 4 axes prioritaires :

- **développer l'offre de mises à l'abri dédiée aux femmes victimes de violence et/ou de grande précarité, seules ou avec enfants**

Grace au travail conjugué de la Ville et des services de l'État, notre municipalité a permis l'ouverture de 250 places d'hebergement d'urgence inconditionnel depuis 2021 dont 130 exclusivement destinés aux femmes à travers l'ouverture de 3 lieux :

l'Auberge Marseillaise (8ème arrondissement), la Digue (10ème arrondissement) et Entr'elles (3ème arrondissement).

Perspectives 2023 : ouverture d'un lieu de mise à l'abri destiné aux femmes enceintes ou en sortie de maternité (3ème arrondissement) et extension du dispositif Entr'elles par la mise à disposition gracieuse d'un terrain municipal (3ème arrondissement)

• faciliter l'accès aux droits

On estime que près de 40 % des personnes sans-abri sont des femmes et qu'une très grande majorité est victime de violences, notamment sexuelles, liées à leur parcours de rue.

Lors de la 1ère Nuit de la Solidarité, près de 50 % des personnes rencontrées évoquaient une absence totale de ressources, ce qui traduit un défaut d'accompagnement social pour faire valoir leurs droits.

Face à cette situation, la Ville a décidé de mobiliser son CCAS pour permettre l'accès aux droits des publics les plus empêchés.

Perspectives 2023 : dans le cadre du Plan Pauvreté porté par la Ville, une expérimentation d'accompagnement global visant à renforcer l'accès aux droits des femmes sera mise en œuvre par le CCAS pour les femmes disposant d'une domiciliation administrative dans nos équipements. Ce dispositif inédit s'adressera à 150 femmes volontaires en situation de rue ou vivant dans un squat ou un bidonville en lien avec des associations spécialisées.

• répondre aux besoins fondamentaux, notamment l'accès à l'eau et à l'hygiène

La Ville s'est engagée avec volontarisme pour permettre la réponse aux besoins fondamentaux de ses habitants et notamment l'accès à l'eau et à l'hygiène en ayant un regard spécifique sur les besoins des femmes en la matière.

En 2021, nous avons ouvert les premières douches municipales de la Ville en ayant à l'esprit les freins qui pourraient empêcher des femmes de mobiliser ce dispositif. Aussi, un espace douches et toilettes leur est spécifiquement dédié à l'intérieur de l'équipement municipal dont la gestion est assurée uniquement par des agentes du Samu Social municipal.

En outre, et pour faire face aux besoins en protections périodiques exprimés par nos usagères et par les femmes rencontrées lors de nos maraudes quotidiennes, un partenariat inédit visant à lutter contre la précarité menstruelle a été signé entre le Samu

Social de la Ville de Marseille et l'association Règles Élémentaires afin de permettre à nos équipes de disposer du fruit des collectes de l'association et d'en assurer ainsi la redistribution quotidienne.

Perspectives 2023 : dans le cadre du Plan Pauvreté, la Ville s'engage à soutenir l'accroissement de l'offre de douches associatives sur le territoire de la commune, et notamment la création de lieux dédiés aux femmes et aux enfants.

• soutenir le pouvoir d'achat des familles monoparentales

Près d'une famille monoparentale sur deux vit sous le seuil de pauvreté dans notre ville et ces familles ont à leur tête des femmes dans plus de 85 % des cas. La grande précarité qu'elles subissent a été encore aggravée ces derniers mois par les impacts de la crise sanitaire mais également par l'inflation des prix des produits de première nécessité et de l'énergie.

Pour faire face à ce constat et soutenir le pouvoir d'achat de ces familles, la Ville de Marseille a lancé en février 2023 un plan d'un million d'euros appelé "Solidarité Familles" qui se matérialise par la distribution de chèques alimentaires et de chèques énergie d'un montant de 200 à 500 euros en fonction du nombre d'enfants.

Perpectives 2023 : conclure l'opération Solidarité Familles à la fin du 2ème trimestre, retour d'expérience de l'action et mise en œuvre d'un plan spécifique de soutien aux familles les plus en difficulté.

7 S'ENGAGER POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

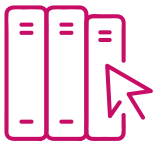

Sous l'impulsion de **Madame Aurélie Biancarelli-Lopes,** Adjointe au Maire de Marseille en charge de la recherche, de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, la municipalité s'est engagée dans une politique en faveur de l'égalité femmes- hommes dans l'enseignement supérieur.

Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) s'inscrit dans une tradition progressiste, humaniste, universaliste. Il n'est pourtant pas épargné par les violences sexistes et sexuelles, qui ne s'arrêtent pas aux portes des universités, des grandes écoles et plus généralement des établissements du supérieur.

De plus, les spécificités de la vie étudiante : la cohabitation en résidences étudiantes, les soirées, les week-end d'intégration, sont par exemple des situations qui peuvent, dans un monde patriarcal, rendre possible les violences sexistes et sexuelles.

Selon l'enquête réalisée par l'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur :

- une étudiante sur vingt déclare avoir été victime de viol pendant ses études
- une sur dix de violences sexuelles
- 71% des répondant.e.s considèrent que le contexte général ainsi que les traditions de leurs établissements ne sont pas égalitaires par rapport au genre.

Dans l'enseignement supérieur, des situations précises favorisent les violences sexistes et sexuelles :

- l'exercice d'un pouvoir direct d'une personne ayant autorité sur une autre (notamment dans le cadre d'encadrements de thèse ou de stage)
- les événements festifs
- les réseaux sociaux (cyber-harcèlement sexiste et sexuel)

Dans ce contexte et consciente de l'urgence d'agir, **Aurélie Biancarelli-Lopes** a choisir de soutenir l'action des principaux acteurs du territoire en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les leurs établissements.

En partant de ce constat, la politique de la Ville de Marseille se structure autour de deux axes.

Lutte contre les Violence sexistes et sexuelles :

Lancement d'un premier appel à projet en mars 2023 visant à soutenir les initiatives des associations étudiantes durant l'année universitaire 2023-2024. Les projets retenus viseront les champs d'action suivants :

- Les violences sexistes et sexuelles lors des évènements étudiants, notamment lors des temps festifs ;
- La lutte contre les inégalités et les stéréotypes dans l'éducation et la formation dans l'enseignement supérieur.
- Démocratiser l'accès aux sciences pour les étudiantes,
- Valoriser l'engagement des étudiant.es et les initiatives locales
- Lutter contre les stéréotypes.
- Hébergement d'urgence et accompagnement psychologique en partenariat avec le CROUS d'Aix-Marseille Avignon permettent d'assurer, entre autre, la mise à l'abri et l'accompagnement de jeunes femmes étudiantes victimes de violence ou des accidents de la vie.

Valorisations des parcours académiques et des carrières scientifiques des femmes

Nous avons besoin de modèles actuels ancrés dans le réel

- Parce que nous sommes toutes et tous soumis dès l'enfance à des stéréotypes de genre qui visent à nous faire croire que les femmes n'ont pas leur place dans les carrières à responsabilité ou en science par exemple. Afin de permettre à chacune et chacun de découvrir de nouveaux modèles scientifiques féminin, sous l'impulsion **d'Aurélie Biancarelli-Lopes,** la Ville de Marseille et le CNRS organisent en partenariat à l'automne 2023 **une exposition en plein air intitulée "La Science taille XXElles"** en collaboration avec l'association Femmes & Sciences. Cette exposition sera accompagnée d'intervention de chercheuses visant à présenter leur travaux.

- **L'Ecole des Cigales :** Les sciences ont toujours été sous-représentées en termes de parité femmes/hommes, si l'on en juge par le nombre d'étudiantes en sciences et particulièrement en mathématiques. Il s'avère donc nécessaire de présenter l'intérêt des sciences aux lycéennes, afin qu'elles puissent s'orienter au plus tôt et pérenniser leurs études dans ce domaine. Ces stages de l'Ecole des "Cigales" organisés au CIRM en partenariat avec Aix-Marseille Université, la Société Mathématique de France avec le soutien de la Ville de Marseille ont pour but de **participer à la diffusion de la culture et de l'esprit scientifique, tout en luttant contre la désaffection des étudiantes pour les mathématiques et l'informatique.**

- Soutien aux colloques et à la recherche en science sociale : Les sciences, à partir des analyses qu'elles produisent, permettent de comprendre les systèmes des dominations et les dynamiques qui rendent possibles les violences contre les femmes et plus généralement les discriminations. Ces productions scientifiques nous permettent d'agir au quotidien et d'élaborer des dispositifs d'action publique visant à résorber ces inégalités C'est pourquoi, **Mme Biancarelli-Lopes** soutient les recherches visant à comprendre et agir contre les inégalités femmes-hommes et les violences sexistes et sexuelles dans la société.

8 VALORISER ET METTRE EN AVANT LE TRAVAIL ARTISTIQUE ET CRÉATEUR DES FEMMES

Sous l'impulsion de **Monsieur Jean-Marc Coppola,** Adjoint au Maire de Marseille en charge de la Culture pour toutes et tous, de la Création, du patrimoine culturel et du Cinéma, les établissements municipaux participent d'une volonté de valoriser et mettre en avant le travail artistique et créateur des femmes.

Ainsi, la programmation des musées de Marseille a mis l'accent sur une présence accrue de présentation d'œuvres d'artistes féminines ainsi que l'acquisition d'œuvres permettant d'enrichir les collections dans le sens d'une plus grande reconnaissance de leur contribution à l'histoire intellectuelle et culturelle de notre ville et plus largement du monde. Cet axe s'est traduit notamment par les exposition monographiques consacrées en 2022 à Viera Da Silva, Ghada Amer, Tamar Hirshfeld, et se poursuit en 2023 avec Baya, Paola Pivi pour la réouverture du Musée d'Art contemporain.

La journée internationale des droits des femmes a donné lieu à un parcours mettant en lumière les artistes féminines exposées dans les collections permanentes des musées. De manière plus générale, la programmation en action culturelle des établissements tels que les bibliothèques mettent l'accent sur la valorisation du travail d'auteurs, d'illustratrices, de chercheuses, de chanteuses interprètes dans le cadre d'ateliers, de conférences, de concerts, et de zoom consacrés aux matrimoines. Cette thématique a également été mise en avant lors des Journées européennes du Patrimoine en 2021 et 2022.

Enfin, la politique de soutien aux opérateur.rices culturel.les parmi lesquel.les de nombreuses femmes sont en position de direction, a permis d'accorder une attention accrue aux démarches portées en faveur de la création artistique des femmes. A cet égard, on soulignera notamment qu'après avoir été un soutien de Marsatac qui a mis en œuvre l'application SAFER aujourd'hui présente sur nombre de festivals en France, le Centre National de la Musique a choisi Marseille pour organiser la seconde édition des Assises nationales de l'Égalité Homme-Femmes dans les musiques actuelles (qui se sont tenues en février 2023).

VILLE DE
MARSEILLE